



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exécution du jugement du 31 mars 2022 du Tribunal judiciaire de Caen

Caen, le 04/10/2022

A 08h00 ce matin, en application du jugement rendu le 31 mars 2022 par le Tribunal judiciaire de Caen, les services de l'État (gendarmerie nationale, police aux frontières, service de l'immigration, office français de l'immigration et de l'intégration, services en charge du droit au séjour) ont apporté leur concours à la commune de Ouistreham, propriétaire des logements occupés illégalement situé au 21 rue Marthe Janvier, aux fins de procéder à l'expulsion de ceux-ci.

Cette opération, qui s'est déroulée dans le calme, est maintenant terminée.

Au total, 7 personnes ont vu leur situation examinée au vu du droit au séjour. Se trouvant en situation régulière (demande d'asile en cours ou titre de séjour en vigueur), elles ont été laissées libres à la fin de l'opération.

Le préfet du Calvados est déterminé à mettre fin à ces occupations illicites et à procéder à l'évacuation des squats.